



LA FILIÈRE ÉQUINE, UN CONTRIBUTEUR ESSENTIEL À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS NATIONAUX ET EUROPÉENS DE LA PAC 2021-2027

QUELQUES CHIFFRES :

Cheptel : 1 050 000 équidés

Plus de 10% des exploitations agricoles détiennent au moins 1 équidé

30 417 éleveurs en 2018

Flux financiers - près de **11 Mrd €** de flux générés dont :

- 9 737 M€ par les courses
- 1 066 M€ par le sport
- 22 M€ par la viande

(source : IFCE-OESC)

Emplois

66 000 emplois en activité principale

80 000 emplois en activité secondaire

Une filière fortement féminisée :

44% de femmes cheffes d'exploitation

55% de femmes salariées

(source : IFCE-OESC)

Des aides PAC qui soutiennent le revenu des activités équinées

Bien que le montant des aides PAC soit bien inférieur à ceux obtenus dans les autres filières agricoles, ces aides permettent de soutenir le revenu des activités équinées.

En revanche, nombreuses sont les petites exploitations au revenu négatif, pourtant particulièrement vertueuses en matière de verdissement, qui n'ont pas accédé aux aides PAC (1/4 des exploitations équinées ont un revenu largement négatif).

(source : IFCE-OESC d'après EQUICER, données 2017)

Entre 2000 € et 11 400 €

Montant moyen d'aides PAC touché par les exploitations spécialisées en équins (en fonction de l'orientation)

contre 32 200 €

Montant moyen des aides PAC tout secteur agricole confondu

Les atouts environnementaux des équidés

Contribue au maintien des prairies permanentes

Les prairies sont le deuxième plus grand puits de carbone après la forêt (60-70 tonnes de carbone par hectare).

Complémentarité avec d'autres espèces

Exemple du pâturage mixte comme outil de gestion des pâtures, qui peut réduire la charge de travail de l'exploitant, permettre un meilleur contrôle des ligneux, et améliorer la valeur nutritive de la prairie.

Valorisation du fumier par méthanisation ou par son utilisation comme fertilisant.

Les équins au travail, une énergie verte

60% de l'énergie nécessaire à la production de l'alimentation d'un équidé est renouvelable (contre 9% de l'énergie nécessaire pour un tracteur).

Plus de 100 millions d'équidés de travail dans le monde (source FAO) - En Europe de nombreux agriculteurs continuent ou reprennent l'utilisation de cette énergie: la seule énergie renouvelable déplaçable et paysanne.

Moindre compaction des sols ; fertilisation du sol par le fumier produit ; Moindre production de CO₂.

Maintien d'une biodiversité domestique

25 races équinées et 7 races asines françaises (IFCE-SIRE 2019) dont 16 races équinées et 7 races asines menacées

Tourisme

24 000 km de sentiers équestres*

388 établissements Centre de Tourisme équestre *

604 établissements Cheval Etape*

126 600 compétitions équestres en 2019*

18 200 courses hippiques en 2018**

Plus de 100 autres évènements (foires, salons)*

(* données FFE 2019 ; ** données IFCE-OESC d'après FNCH 2019)

OCCUPATION TERRITORIALE

Les équidés sont présents sur **91%** des cantons français (hors Corse) (recensement agricole de 2010)

Près de 40 000 structures équinées sur le territoire national

RECOMMANDATIONS

Suite a la publication du diagnostic en vue de l'élaboration du PSN et en prévision de l'élaboration de ce dernier, les membres du comite filière recommandent de :

1

INTRODUIRE LES ÉQUIDÉS DANS LE PROJET DE PLAN STRATEGIQUE NATIONAL

Les équidés doivent être explicitement cités dans le champ d'application du plan stratégique national.

Le champ d'application devrait être clairement défini et pourrait l'être comme suit : « Définition du champ concerné : toutes les productions couvertes par le recensement agricole en France, dont les équidés, exclus du règlement (UE) 2018/1091 ».

Le statut agricole de la filière équine en France (article L 311.1 du code rural). A ce titre, les entreprises équestres sont soumis aux mêmes obligations que les autres agriculteurs (accès au foncier, coûts de production importants...). Les mêmes droits d'accès aux aides agricoles doivent donc leur être garantis.

Les activités liées aux équidés sont toujours agricoles (viande, lait) quelle que soit l'activité ou en lien avec l'agriculteur (gestion de prairies, gestion des effluents, valorisation d'espaces sensibles...). Les équins peuvent aussi avoir un lien indirect avec la production alimentaire (traction animale pour le maraichage, la viticulture...).

Les activités équines contribuent à l'aménagement des territoires ruraux et à la diversification des activités en milieu rural : établissements équestres, entraînement/préparation de chevaux, pensions...

2

MAINTENIR, AU NIVEAU EUROPÉEN, LA DÉFINITION « D'AGRICULTEUR VÉRITABLE » (ARTICLE 4), TELLE QUE PRÉVUE PAR LA PROPOSITION DE RÈGLEMENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Au niveau européen, il est demandé de maintenir de la définition « d'agriculteur véritable » telle que définie par la Commission dans sa proposition de règlement 2018/392 FINAL de juin 2018.

Au niveau national, la définition qui sera faite dans le PSN d'agriculteur véritable devrait inclure les activités équines.

Sous la précédente PAC, la définition d'agriculteur actif excluait les structures disposant d'infrastructures sportives permanentes. Cette définition a conduit à l'exclusion de nombreux centres équestres, centres d'entraînement... L'impact a notamment été très fort sur les filières sport et course.

La commission agriculture du Parlement européen s'est accordée sur un compromis d'amendement reprenant cette définition d'agriculteur actif comprenant une liste négative excluant de nouveau les infrastructures sportives. Cette proposition n'est pas acceptable.

3

DE TENIR COMPTE DES ORIENTATIONS SUIVANTES POUR L'ELABORATION DU PSN FRANCE

Assurer les revenus agricoles

Les activités équinnes offrent de nombreuses possibilités de diversification des activités et de réduction des charges. Pourtant les activités équinnes sont peu connues par le milieu agricole et trop peu envisagées comme source de diversification.

- Sécuriser l'existant pour faire face aux aléas climatiques en favorisant l'accès sans conditions restrictives aux mesures de type PCAE, qui peuvent concerner de façon non exhaustive : les modes d'hébergement des équidés visant à améliorer le bien-être animal, les dispositifs visant à augmenter ou moderniser les capacités de stockage des fourrages et leur mode de distribution, les dispositifs visant à la gestion économe de la ressource en eau (récupération des eaux de pluie pour par exemple : doucher les chevaux, arroser les aires d'exercice, nettoyer le matériel,...), les dispositifs permettant d'améliorer la sécurité au travail et de réduire la pénibilité...
- Diversification des revenus : développer une production complémentaire (lait et viande), développer une activité complémentaire (activités équestres, accueil à la ferme, offre touristique), valorisation du fumier avec la mise en place de réseaux liant producteurs et les filières de valorisation (encourager l'économie circulaire)... ;
- Diminution des coûts de production et des charges : accompagner les éleveurs dans la mise en place du pâturage mixte pour sensibiliser aux risques parasitaires et aux enjeux techniques (clôtures, composition floristique de la prairie, conduite à adopter face aux animaux), recours à la traction animale (diminution des intrants)...
- Assurer l'éligibilité aux aides des petites structures équinnes associant activités d'élevage, activités équestres et touristiques ainsi que cheval de travail.

Contribuer à la réalisation d'objectifs environnementaux et climatiques ambitieux

Les équidés contribuent aux objectifs environnementaux et climatiques de la nouvelle PAC :

- Une production respectueuse de la biodiversité : avec une production sur des surfaces toujours en herbe, l'utilisation de peu d'intrants chimiques et des haies servant d'abris, les lieux d'élevage contribuent activement à la conservation de la biodiversité naturelle, à l'entretien des sols et à la captation de CO₂.
- Assurer une gestion durable des ressources naturelles (eau, sol, air) : faible utilisation d'intrants, moindre compaction des sols...
- Mise en place de systèmes agricoles sobres et résilients : pâturage mixte, valorisation du fumier, consommation de ressources locales (céréales...).

S'appuyer sur la filière équine pour accentuer le développement des territoires ruraux

Source d'emplois et génératrice d'événements, la filière équine représente une opportunité de développement pour les territoires ruraux.

- Une filière pourvoyeuse d'emplois jeunes, féminisés et non délocalisables : 146 000 emplois à titre principal et secondaire.
- Une forte présence sur les territoires ruraux : Avec 18 704 lieux d'élevage en France la filière équine contribue au maintien des populations dans ces territoires.
- Opportunités liées au tourisme équestre et au tourisme équin : mise en place d'itinéraires, de structures d'accueil touristiques (hébergements des touristes et des équidés, restauration...) et d'événements ayant des retombées sur l'économie des territoires.
- Un facteur d'attractivité pour les territoires : offre de loisir, installation de population à proximité d'une structure équestre... Près de 40 000 structures équinnes sont présentes sur le territoire national (élevages, centres équestres, centres d'entraînement...)

Formation et conseil – améliorer l'accompagnement des activités équines

Les chambres d'agriculture ont une connaissance partielle de la filière équine et des opportunités qu'elle offre. En outre, une différence de conseil importante existe entre les régions disposant de conseillers spécialisés (BFC, Normandie) et les régions ne disposant d'aucun conseiller spécialisé (Occitanie, NA, Bretagne...).

Les organismes de conseil agricoles devraient être en mesure d'accompagner les porteurs de projet équin et les agriculteurs souhaitant développer une activités équine (pension, élevage, tourisme équestre...). Ainsi :

→ tous les conseillers en installations des chambres d'agriculture, mais aussi dans les structures de formation (MFR, lycées agricoles...) et toutes les institutions de la filière (maisons mères, conseils des chevaux) devraient disposer d'un inventaire des dispositifs PAC disponibles (nationaux et régionaux).

→ une formation spécialisée devrait être proposée aux conseiller des chambres d'agriculture.

→ Il doit y avoir un référent formé par chambre régionale d'agriculture.

La position présentée dans ce document est soutenue par l'ensemble des membres du comité filière de l'Ifce. Créé à la demande du ministère de l'Agriculture et validé par le Conseil d'administration de l'Ifce, le comité de filière participe à une expression constructive et collective de la demande sur les sujets d'actualité ou de fond qui concernent le monde du cheval.